

RÉSUMÉ DES DOSSIERS **PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU** **MERCREDI 4 OCTOBRE 2017**

ARTICLE 1

Secrétariat corporatif

Adopter l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration

ARTICLE 2

Secrétariat corporatif

Approuver le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le **6 septembre 2017**

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 3

CONTRATS DE BIENS

3.1

DE – Bus

Augmenter l'enveloppe budgétaire du contrat pour la fourniture de semelles de rechapage pour pneus d'autobus (STM-5120-07-15-54)

Pour assurer ses activités, la STM a besoin de divers matériaux pour le rechapage de pneus d'autobus.

Le rechapage d'un pneu est une opération permettant de remplacer la bande de roulement. Ce procédé permet donc de prolonger la durée de vie des pneumatiques.

Le montant de la présente demande est requis car le montant adjugé lors de la séance du conseil d'administration tenue le 3 février 2016 (Résolution CA-2016-003) sera insuffisant pour couvrir les besoins opérationnels du contrat jusqu'au 9 février 2018, date prévue de fin du contrat.

Les prévisions ont été évaluées par la Section atelier pneus et véhicules de service de la Direction entretien majeur bus, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

L'acquisition de semelles de rechapage pour pneus d'autobus permet d'effectuer les activités d'entretien et contribue à la livraison du service, et par le fait même, contribue à l'amélioration de l'expérience client.

3.2

DE – Métro

Adjuger un contrat pour la fourniture de câbles et fils électriques pour les voitures de métro (STM-5584-11-16-95)

Dans le cadre de ses activités courantes à la Direction métro, la STM doit effectuer l'entretien des voitures MR-73. Les câbles et fils électriques sont utilisés entre autres pour l'entretien régulier et dans le cadre du projet de prolongation de la vie utile des MR-73 (PPVU), pour lequel il y a un programme de remplacement systématique du câblage haute tension sous caisse. Conserver son matériel roulant dans un bon état de fonctionnement

est la mission première de l'entreprise pour maintenir l'expérience client au plus haut niveau possible.

Les prévisions ont été évaluées par la Division planification opérationnelle de la Direction entretien du matériel roulant, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

3.3

DE – Bus

Adjuger des contrats pour l'acquisition de roulements et manchons (achat regroupé) (STM-5622-12-16-66)

Dans le cadre des travaux d'entretien mineur des véhicules de la STM, une quantité importante de roulements et manchons est consommée sur une base régulière.

Afin d'assurer la continuité de leurs activités, les sociétés de transport participantes ont besoin de ces pièces de rechange pour l'entretien des autobus, des voitures de métro et des équipements divers.

Dans le cadre des objectifs de globalisation des achats et de réduction des coûts, ce contrat favorise l'économie d'échelle et facilite le processus d'approvisionnement pour les sociétés participantes. La STM est responsable du processus d'adjudication global, conformément à la convention-cadre, et chaque société de transport est responsable de l'émission de ses commandes, de la gestion des livraisons et des paiements.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par chaque Société participante : STM, RTC, RTL, STL, STSaguenay, STTR, STLévis. Pour la STM, les prévisions ont été évalués par la Division planification opérationnelle de la direction entretien majeur BUS, en collaboration avec la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement.

3.4

DE – Bus

Augmenter l'enveloppe budgétaire des contrats pour la fourniture de produits chimiques divers (STM-5163-10-15-16)

Le 1er juin 2016, des contrats pour la fourniture de produits chimiques divers ont été adjugés par le conseil d'administration à divers fournisseurs pour un montant de 1 232 032,54 \$ toutes taxes incluses (STM-5163-10-15-16; Résolution CA-2016-162). Après treize (13) mois d'écoulement du contrat, nous constatons que l'enveloppe budgétaire autorisée pour trois (3) des six (6) contrats sera insuffisante pour se rendre à l'échéance du contrat, le 30 juin 2019.

Lors des prévisions initiales, les quantités estimées pour certains articles ont été sous-évaluées pour trois (3) des six (6) contrats adjugés. Ces contrats permettent de faire l'acquisition de produits chimiques divers nécessaires pour l'entretien et la maintenance de la flotte de véhicules (autobus, minibus, camions, automobiles), du matériel roulant, des équipements fixes, des infrastructures ainsi que pour le reconditionnement de certains composants.

L'acquisition de ces produits permet au personnel d'entretien d'effectuer les entretiens et la maintenance des véhicules, du matériel roulant, des équipements fixes, des

infrastructures et, par conséquent, d'accroître leur fiabilité ce qui contribue à l'amélioration de l'expérience client.

3.5

DE – Ingénierie, infrastructure et projets majeurs

Octroyer un contrat pour l'acquisition de gaz naturel (STM-5876-08-17-47)

Depuis 1991, la STM utilise le gaz naturel pour le chauffage de ses Centres de transport, de certains équipements de procédés (exemple: laveur de pièces pour le métro, laveur pour les autobus) et les bâtiments du plateau Youville. Les tarifs de transport et distribution applicables à chacun des bâtiments de la STM sont déterminés selon le profil et la quantité de consommation. Les prix sont approuvés mensuellement par la Régie de l'énergie.

Le gaz naturel contribue au chauffage des bâtiments en permettant de faire les activités d'entretien nécessaires aux opérations et à la livraison du service, et ce, afin d'améliorer l'expérience client.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 4

CONTRATS DE SERVICES ET TRAVAUX

4.1

DE – Expérience client et activités commerciales

Augmenter l'enveloppe budgétaire du contrat de services pour la prise de photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes admissibles au tarif réduit (STM-4751-03-14-25)

Le 5 novembre 2014, un contrat pour des Services pour la prise de photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes admissibles au tarif réduit a été adjugé par le conseil d'administration à la firme « Gestion Termico Inc. » pour un montant de 1 867 644,01 \$ toutes taxes incluses (STM-4751-03-14-25; Résolution CA-2014-254). Ce contrat a été renouvelé le 3 novembre 2016 pour un montant de 778 179,54 \$ toutes taxes incluses (Résolution CA-2016-328). Nous constatons que l'enveloppe budgétaire autorisée pour ce renouvellement sera insuffisante pour se rendre à l'échéance du contrat, le 31 décembre 2017, car elle ne tenait pas compte de l'accession des étudiants de 26 ans et plus aux tarifs réduits.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division information et service à la clientèle.

4.2

DE – Expérience client et activités commerciales

Exercer l'option de renouvellement du contrat de services pour la prise de photographies et l'émission de carte à puce avec photo aux personnes admissibles au tarif réduit (STM-4751-03-14-25)

La STM requiert les services d'une firme pour l'identification des demandeurs de carte, la cueillette des frais afférents à l'émission des cartes ou au renouvellement de statut, l'obtention de formulaires de demande ou de consentement appropriés, la vérification des critères d'admissibilité lorsque requis, la production et la distribution des nouvelles cartes

OPUS avec photo, la prise de photographie, le renouvellement de statut et le remplacement des cartes OPUS avec photo.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division renseignements et service à la clientèle, en collaboration avec la Division approvisionnement exploitation de la Direction de la chaîne d'approvisionnement.

4.3

DE – Technologies de l'information et innovation

Adjuger des contrats pour l'acquisition de services de liens de télécommunication (STM-5847-07-17-09)

Pour soutenir les opérations, la STM utilise plusieurs liens de télécommunication. Les liens sont utilisés par plusieurs systèmes, tels que les liens de télécommunication Internet corporatifs (site web), les lignes de téléphones d'urgence, les systèmes de radios du métro et des autobus ainsi que le système de vente et perception. Tous ces services seront retenus, selon la croissance ou la décroissance des besoins de la STM.

Le regroupement des besoins des liens de communication des secteurs technologies de l'information et innovation, permettra de maîtriser les finances par la rationalisation des services et par une gestion contractuelle centralisée.

De plus, ce dossier aidera à améliorer l'expérience client, puisqu'il y a eu un renforcement de l'offre de service en améliorant la robustesse des liens de télécommunication avec l'ajout d'un fournisseur de relève pour les services critiques. Cela permettra d'assurer le bon fonctionnement de nos divers systèmes utilisés par la clientèle.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division exploitation des systèmes technologique de la Direction exécutive - Technologies de l'information et innovation, en collaboration avec la Direction - Chaîne d'approvisionnement.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 5

CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

5.1

DE – Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques

Exercer l'option de renouvellement du contrat de services professionnels pour le programme d'aide aux employés de la STM (STM-4632-09-13-40)

La STM a recours à un programme d'aide aux employés (PAE) afin d'aider les employés et leur famille immédiate (conjoint et enfants) à trouver des ressources pour affronter les difficultés concernant la vie personnelle, le travail, la santé et les finances.

Le programme d'aide aux employés de la STM est fourni par une firme externe afin de préserver la confidentialité des employés. Le PAE permet d'améliorer le climat de travail et de réduire l'absentéisme, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité du service, à la maîtrise des finances et à la mobilisation des employés.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Direction capital humain, appro. et affaires juridiques, en collaboration avec la Chaîne d'approvisionnement.

5.2

DE – Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques

Exercer l'option de renouvellement du contrat de services professionnels d'analyse pour le dépistage des drogues et alcool (STM-4518-04-13-68)

La STM s'est dotée, il y a quelques années, d'une politique sur l'usage des drogues, alcool et médicaments au travail.

Le dépistage des drogues avant l'emploi s'effectue durant la procédure d'examen du dossier médical pré-embauche. Il y a environ cinq cents (500) à huit cents (800) personnes qui passent un test de dépistage pré-emploi par année. La STM s'adjoit à une firme offrant les services professionnels d'analyse pour le dépistage des drogues et alcool.

Les emplois visés sont ceux reliés à la conduite des véhicules (autobus, métro, camions, véhicules d'urgence, véhicules de service) et à l'entretien de ceux-ci, aux emplois exposés à des risques (employés qui travaillent dans le métro, près des installations électriques à haut voltage, ceux qui peuvent faire usage de la force, etc.).

Les tests de dépistage contribuent à l'excellence de l'expérience client en nous permettant de nous assurer que chaque employé soit apte en tout temps, à effectuer son travail sans mettre en danger sa santé, sa sécurité ainsi que celles des autres employés, de la clientèle et du public, notamment ceux qui occupent des emplois exposés à des risques ou en contact avec la clientèle.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division relations professionnelles et présence au travail de la Direction expertise-ressources humaines, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

5.3

DE – Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques

Octroyer un contrat de services professionnels pour un médecin consultant à (STM-5795-05-17-09)

La Direction Expertise-Ressources humaines est responsable de la gestion de la présence au travail, ce qui implique la gestion des lésions professionnelles, des absences non professionnelles, et de toutes les activités du bureau de santé tant au niveau des examens pré-emploi, périodiques ou de tout besoin en termes médicaux.

Ces domaines d'expertise exigent de faire appel à des médecins-conseils pour les examens médicaux, ou encore à des recommandations dans les orientations ou la conduite de divers dossiers. Il peut s'agir également d'opinions médicales ou de témoignages à titre de témoin expert devant les tribunaux.

Les médecins présents à la STM de façon régulière ont une connaissance approfondie de l'entreprise, de son environnement et des exigences des divers emplois, ce qui permet une meilleure cohérence des actions et une plus grande efficacité.

Les services professionnels d'un médecin-conseil contribuent à la saine gestion de la présence au travail.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division relations professionnelles et présence au travail de la Direction Expertise-ressources humaines, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 6

CONTRATS MPM-10

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 7

CONTRATS PROLONGEMENT DU MÉTRO

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 8

CONTRATS RÉNO-SYSTÈMES

8.1

DE – Ingénierie, infrastructure et projets majeurs

Adjuger un contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration du réseau IP Radio (STM-5758-04-17-42)

Le projet TCPE (Télécommunications et contrôle des procédés d'exploitation) de la Phase 4 du programme Réno-Systèmes prévoit le remplacement du Système radio d'exploitation métro (SREM) et de son système d'enregistrement.

Le présent contrat vise à fournir, installer et configurer un réseau IP radio (RIPR). Ce réseau IP/Ethernet doit interconnecter les sites radio de surface et souterrains et permettre les communications avec la commande centralisée et l'actuel réseau de télétransmission de la STM.

L'expérience client sera améliorée par l'ajout du RIPR qui contribue à augmenter la robustesse du réseau actuel de la STM.

8.2

DE – Ingénierie, infrastructure et projets majeurs

Adjuger un contrat pour le remplacement des câbles 12kV L1 Ouest (éclairage-force) (STM-5485-07-16-87)

Dans le cadre de la phase 3 du programme Réno-Systèmes, la STM prévoit remplacer les câbles triphasés 12 kV éclairage-force de la ligne 1 Ouest, notamment entre le garage Angrignon et la station Lionel-Groulx. Le besoin de remplacer ces câbles provient du fait qu'ils ont atteint leur fin de vie utile.

Ces câbles permettent le raccordement en série des postes secondaires de distribution (PSD), lesquels assurent notamment l'alimentation électrique pour le chauffage, la ventilation, les escaliers mécaniques, les équipements de vente et perception, les loges changeurs, les pompes et l'éclairage de la station et du tunnel.

Le report du remplacement des câbles 12 kV éclairage-force augmenterait la probabilité de bris de câbles et de perte d'alimentation des PSD, ce qui pourrait compromettre l'exploitation du métro et entraîner une dégradation du service à la clientèle.

Le contrat prévoit également le remplacement des couvercles de niches de tirage afin de respecter les prescriptions relatives à la résistance au feu stipulées dans la norme NFPA 130.

8.3

DE – Ingénierie, infrastructure et projets majeurs

Autoriser la renonciation aux droits de premier refus – Poste de redressement Clark (STM-5887-09-17-84)

La STM détient, en vertu dudit item 35, un droit d'occupation et de premier refus contre les lots 5 916 098 (lot où l'emprise du PR Clark est située), 5 916 100 (lot visé par la présente demande) et 5 916 099 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Lesdits lots sont actuellement la propriété de la Ville de Montréal, mais celle-ci ne peut en disposer, en tout ou en partie, à l'égard d'un tiers, sans préalablement avoir obtenu la renonciation au droit de premier refus et d'occupation par la STM.

Dans le cadre de la réalisation de la phase 1 du projet Laurent et Clark, le promoteur immobilier Rachel Julien (ci-après nommé : « RJ ») doit notamment procéder à l'acquisition du lot 5 916 100 de la VdeM. Pour ce faire, la STM doit dans un premier temps renoncer à son droit de premier refus et d'occupation, uniquement contre ledit lot et ce, afin que le projet d'acte de vente entre la VdeM et RJ puisse être conclu, le tout, conditionnellement à la création de servitudes réelles et perpétuelles contre ce lot, au profit du lot 5 916 098 et/ ou du lot 5 916 099, et ce, au bénéfice de la STM.

Le PR Clark assure une alimentation électrique aux installations du réseau du métro. Il est donc essentiel pour la STM de maintenir l'électrification du réseau afin d'assurer le service aux usagers. La STM doit conserver ses installations fonctionnelles tout en protégeant ses droits en vue de l'exploitation de celles-ci.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 9

CONTRATS INFRASTRUCTURE MÉTRO

9.1

DE – Ingénierie, infrastructure et projets majeurs

Adjuger un contrat pour la construction et l'aménagement de l'atelier de réparations majeurs du métro (STM-5790-05-17-115)

La STM procède actuellement à l'approvisionnement de nouveaux trains en remplacement des trains MR-63 en service. L'arrivée des trains MPM-10 nécessite des modifications aux installations d'entretien du Plateau Youville qui regroupent notamment les ateliers responsables de l'entretien des trains.

La présente demande concerne l'adjudication d'un contrat visant la réfection de secteurs des ateliers et aires composant le Plateau Youville. Plus précisément, le contrat vise à effectuer la phase 3 de la construction et l'aménagement de l'atelier de réparations majeures du métro. Les travaux de l'atelier incluent notamment des travaux d'architecture, de structure, de mécanique du bâtiment, d'électricité du bâtiment, de réseau informatique, de contrôle d'accès et d'équipements de production. Le projet permettra une amélioration significative des conditions et moyens de travail pour les activités d'entretien des trains et une planification efficace du service ce qui a un impact direct sur l'expérience client.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 10

RÈGLEMENTS

10.1

DE – Planification, finances et contrôle

Adopter le règlement R-139-4, modifiant le règlement R-139, tel que modifié par les règlements R-139-1, R -139-2 et R-139-3, déléguant à certains employés le pouvoir d'effectuer des opérations de trésorerie et de signer tout document requis à cet effet

Le 7 mars 2012 par sa résolution CA-2012-048, le conseil d'administration adoptait le Règlement R-139 intitulé «RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À CERTAINS EMPLOYÉS LE POUVOIR D'EFFECTUER DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET DE SIGNER TOUT DOCUMENT REQUIS À CET EFFET» (ci-après le «Règlement R-139»).

Le contexte actuel nous oblige à revoir les limites des facilités d'emprunt court terme prévues à l'article 5 du règlement:

- Délais grandissants d'obtention d'autorisation finale de subventions par le MTMDET pour des projets déjà en cours.
- Délais de traitement et de remboursement de la portion comptant des projets identifiés dans les programmes fédéraux.
- Des besoins d'investissements futurs prévus à plus de 1G\$ par année.

Également, il y a lieu d'augmenter le programme d'emprunt court terme de 500 M\$ à 750 M\$ et d'ajuster l'encours des montants placés au même montant.

Cette demande permet une implantation rapide, procure toute la flexibilité opérationnelle désirée et ce, au coût le plus faible pour la Société.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 11

PARCOURS

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 12

ENTENTES ET BAUX DIVERS

12.1

DE – Bus

Approuver la convention modifiant les contrats relativement au châssis GMC et sous-châssis de minibus (STM-4665-11-13-47 et STM-4007-03-11-47)

Des contrats ont été adjugés à « A. Girardin Inc. » pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté et le transport urbain.

Une Convention fut rédigée afin de modifier les contrats STM-4665-11-13-47 et STM-4007-03-11-47, et de traiter des problématiques survenues lors de l'exécution des contrats.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 13

SYSTÈMES DE PONDÉRATION

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

14.1**Secrétariat corporatif****DE – Ingénierie, infrastructure et projets majeurs**

Prendre acte du dépôt du rapport de la commission de consultation publique - Projet PD Lionel-Groulx

La STM désire procéder à la réfection du poste de district situé à la station Lionel-Groulx afin d'assurer la fiabilité du réseau du métro.

Pour ce faire, la STM doit obtenir un règlement du Conseil d'agglomération de Montréal édictant les règles d'urbanisme que la Société doit respecter pour la réalisation des travaux de ce projet tel que le prévoit l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Pour obtenir ce règlement, la STM a réalisé une consultation publique conformément à sa Politique corporative « Consultation publique - réseau du métro » (PC 1.14). Elle doit déposer le rapport auprès des instances compétentes de la Ville de Montréal.